

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 331

présenté par

M. de Ganay, M. Hetzel, M. Ginesy, M. Door, Mme Marianne Dubois, M. Martin-Lalande,
M. Abad, M. Taugourdeau, Mme Grosskost, Mme Louwagie, M. Dhuicq, M. Lurton, M. Reiss,
M. Decool, M. Delatte, M. Le Ray et M. Gest

ARTICLE 53

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« Dans le domaine de l'électricité, où la recherche et l'innovation sont indispensables pour atteindre les objectifs de la transition énergétique, l'État soutient le développement des centrales nucléaires de quatrième génération. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Face réchauffement climatique et pour réussir les objectifs de la transition énergétique en matière de sécurité d'approvisionnement et de décarbonisation, il est nécessaire de soutenir l'innovation de toutes les énergies bas carbone.

A long terme, pour réduire la consommation des énergies carbonées qui représentent aujourd'hui 70 % de notre consommation et pour lutter contre le changement climatique, il est nécessaire de développer un portefeuille d'options d'énergies bas carbone : renouvelables et nucléaire. L'industrie nucléaire prépare les centrales nucléaires de 4^{ème} génération, qui seront en rupture technologique et permettront une meilleure gestion des ressources d'uranium, une plus grande valorisation des matières recyclées et une réduction des déchets radioactifs.

Le développement des réacteurs de 4e génération permettra de multiplier par 60 le rendement énergétique de l'uranium et de transformer la plupart des déchets radioactifs à vie longue en éléments à vie courte (une opération irréalisable dans les réacteurs traditionnels).

Le présent amendement tend à faire de la recherche et du développement industriel des réacteurs nucléaire de 4ème génération un outil à la transition énergétique et au développement des énergies bas carbone.